

AMAR SINGH

le

4/6/49

Monsieur l'Administrateur-Territorial

à

Ruhengeri

RUHENGRI



22721

En conformité avec l'ordonnance n° 53/51 du 6 Mai 1949 nous avons l'honneur de solliciter une licence d'achat de café pour le poste de Ruhengeri et pour le magasin dont spécification ci-après :

Numéro de la parcelle : n° 3 machini à café (Kirzi).

numero du magasin : /

à délivrer au nom du : Amar Singh Bagvandas.

nom du gérant : " "

caractéristiques : - 50 Tons

Nous vous en remercions à l'avance et vous prions d' agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de notre considération très distinguée.

A Monsieur l'Administrateur-Territorial

Ruhengeri le ...

Monsieur l'Administrateur Territorial
à ...

En conformité avec l'ordonnance n° 53/51 du
6 mai 1949, nous avons l'honneur de solliciter une
licence d'achat de café pour le poste de ^{RUHENGRI} ...
et pour le magasin, dont spécification, ci-après :

Numéro de la parcelle : F. Ruhengeri.
" du magasin : Hussein JAFFER.
à délivrer au nom de : Hussein Rahemtulla.
Nom du Gérant
caractéristique :

Nous vous en remercions à l'avance et vous
prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial
l'assurance de notre considération très distinguée.

Hussein Jaffer

Monsieur l'Administrateur
Territorial

MICHALIOS
Ruhengeri

Ruhengeri 4/7/49

Monsieur L'Administration
T. L. Ruhengeri

J'ai l'honneur de vous demander
de bien vouloir se me soumettre si
ce possible,
une licence d'achat de café aux
Indigènes à Ruhengeri
une pour parcelle n° 17 et,
une pour parcelle n° 5. magasin n° 2.

Truilly avec monsieur L'Administration
se ma considération distinguée

ou une licence pour
deux parcelles.
Merci d'avance.



